

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT

Séance plénière du 3 mars 2017

DELIBERATION N°17.03.04 du 3 mars 2017

VALIDATION DES OBJECTIFS DE REDUCTION DES TAUX D'ETAGEMENT

- vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006,
- vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007,
- vu les articles L. 212-3 à L. 212-11 du code de l'environnement,
- vu l'article L. 214-17 du code de l'environnement,
- vu les articles R. 212-29 à R. 212-34 du code de l'environnement,
- vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sarthe amont adopté par la Commission locale de l'eau (CLE) le 11 octobre 2011 et approuvé le 16 décembre 2011,
- considérant les règles de fonctionnement de la CLE,

SENS DU VOTE

Nombre de membres en exercice :	58	Pour :	33
Nombre de membres présents :	31	Contre :	
Nombre d'élus votants :	33	Abstention :	

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU, APRES AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Article 1^{er} : ACTE un objectif de réduction des taux d'étagement du SAGE Sarthe amont sur la masse d'eau PERVENCHE (FRGR1404) inférieur à 40 % à l'objectif 2021.

Article 2 : ACTE un objectif de réduction des taux d'étagement du SAGE Sarthe amont sur la masse d'eau ORNE SAOSNOISE (FRGR0471) égal à 40 % à l'objectif 2027.

Article 3 : DECIDE de ne pas fixer en l'état actuel des connaissances un objectif de réduction des taux d'étagement sur les masses d'eau LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON (FRGR0455a) et LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BIENNE JUSQU'A LE MANS (FRGR0455b)

Article 4 : ACTE l'objectif de mettre en place une gestion coordonnée des ouvrages sur l'axe Sarthe pour les masses d'eau LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HOENE (FRGR0454), LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'HOENE JUSQU'A ALENCON (FRGR0455a), LA SARTHE DEPUIS ALENCON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BIENNE (FRGR0457) et LA SARTHE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BIENNE JUSQU'A LE MANS (FRGR0455b)

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 07 AVR. 2017

DRCL N° 20

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président de la Commission locale de l'eau,

Pascal DELPIERRE

